



Organisation islamique pour
l'Éducation, les Sciences et la Culture
ISESCO

Direction générale

المنظمة الإسلامية
للترقية والعلوم والثقافة
إيسيسكو

الإدارة العامة

Islamic Educational, Scientific
and Cultural Organization
ISESCO

General Directorate

N/Réf. : ICPSR/3.8.2.1.2/ № 0 4 8 0

Rabat, le - 9 FEV. 2018

Monsieur Affo Agnon Oniandon
Coordonnateur National de l'ISESCO au Togo
Ministère de l'environnement et des ressources forestières
(Membre du Conseil exécutif de l'ISESCO)
RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Objet : Bourses de recherche de l'ISESCO au profit des Jeunes scientifiques.

Assalamou Alaïkoum wa Rahmatou Allahi wa Barakatouh,

L'Organisation Islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) joue un rôle essentiel et actif dans la mise en œuvre de divers programmes et projets appropriés afin de renforcer les capacités scientifiques et technologiques des États membres.

Afin de promouvoir la recherche scientifique et en faire un moyen pour le développement scientifique et technologique, et dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du Plan d'action de l'ISESCO pour les années 2016-2018, nous vous informons que l'ISESCO annonce régulièrement et chaque année l'attribution des bourses de recherche pour des Jeunes Scientifiques (âge maximum 40 ans) afin qu'ils accomplissent leur recherche dans divers secteurs scientifiques importants à savoir :

- Nanotechnologie
- Sciences de l'ingénieur
- Technologies de l'Information et de la Communication
- Plantes médicinales
- Biotechnologie agricole
- Biotechnologie de la santé
- Sciences biologiques
- Les sciences appliquées
- Les sciences et technologies d'avant-garde

Les bourses de recherche ISESCO sont destinées à des projets de recherche porteurs et de haut niveau, effectués par des scientifiques dans les Etats Membres. Le but de ces bourses est de renforcer et de promouvoir la recherche scientifique, renforcer les capacités locales de recherche, et de réduire l'exode des scientifiques des Etats Membres. Ce programme vise également à augmenter la créativité locale, la confiance en soi et à encourager l'excellence dans la recherche scientifique pour les besoins du nouveau millénaire.

La bourse de recherche s'élève à un maximum de 10, 000 US\$ et elle est normalement octroyée pour une période de deux années. Il est souhaitable de faire circuler l'annonce de ces bourses de recherche au niveau des universités, des centres de recherche, ainsi que les Centres d'Excellence et d'autres institutions de recherche dans votre pays afin de faire bénéficier ces derniers de ces bourses de recherche.

Les chercheurs sont appelés à soumettre leurs demandes de bourse en utilisant la version électronique du formulaire qui peut être téléchargée directement à partir du site Web du Centre de l'ISESCO pour la Promotion de la Recherche Scientifique (ICPSR) suivant:

<https://www.science4innovation.org/index.php/fellowships/>

Cependant, toutes les demandes devraient être approuvées par les Commissions Nationales avant d'être envoyées au siège de l'ISESCO à Rabat. Une copie des instructions est également jointe avec les formulaires de demande de bourse qui doivent être lus attentivement avant de remplir la proposition de projet de recherche.

Les demandes de bourse de recherche complètes seront envoyées à l'ISESCO et ce avant le 31 juillet 2018.

La version électronique entièrement approuvée par les autorités peut être également soumise à l'ISESCO par courrier électronique à l'adresse suivante : icpsr@isesco.org.ma. Il n'y a aucune limite pour la soumission des demandes de bourses de recherche, cependant, afin de maintenir l'équilibre dans la répartition géographique, un Etat Membre ne peut bénéficier de plus de deux bourses de recherche. Les propositions de recherches qui peuvent effectivement apporter des avantages commerciaux immédiats et/ou la contribution à la promotion du développement scientifique et technologique dans les secteurs indiqués, auront la priorité. Une priorité sera accordée aux femmes chercheuses.

Les demandes de bourses de recherches soumises avant la date limite seront examinées par le Comité scientifique de l'ISESCO et les Etats Membres seront informés des demandes retenues. Les demandes de bourses de recherches reçues après la date limite mentionnée ci-dessus seront considérées lors du prochain cycle. Le chercheur devrait également tenir une position dans une université du secteur public ou un établissement étatique de recherches où le projet sera exécuté. Après l'achèvement du projet, tout équipement financé par la subvention de l'ISESCO sera la propriété de l'institut auprès duquel le projet a été accompli.

Veuillez agréer les assurances de ma parfaite considération.



EL ALAMI Wafaa

Superviseur du Centre ISESCO pour la
Promotion de la Recherche Scientifique
(ICPSR)